

L'internationalisme des syndicats ouvriers en Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **2 (1910)**

Heft 4

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-382801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE SYNDICALE

SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois

Rédaction : Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne

Abonnement : 3 fr. par an

SOMMAIRE:

	Page
1. L'internationalisme des syndicats ouvriers en Suisse	49
2. La liberté du travail	52
3. Les causes principales de l'extension de l'emploi des femmes dans l'industrie	54
4. Courants adverses dans le mouvement ouvrier	57

	Page
5. L'entrée des mécaniciens de locomotives dans l'Union suisse des fédérations syndicales	59
6. Congrès : Ouvriers du textile ; Ouvriers des transports ; Ouvriers sur bois ; Ouvriers charpentiers	61
7. Les conditions d'admission des syndicats américains	65
8. Rapport de caisse pour le 1er trimestre 1910	68

L'internationalisme des syndicats ouvriers en Suisse.

La rédaction du *Kampf* (Revue mensuelle du parti socialiste en Autriche) nous a engagé à lui indiquer par une publication où nous en étions en Suisse avec la question des nationalités jouant actuellement un rôle très important dans le mouvement syndical autrichien. Quoique la question ne paraisse pas d'actualité pour nous, il a été donné suite au désir de nos camarades autrichiens et voici le rapport adressé à ce sujet à la rédaction du *Kampf*:

L'organisation séparatiste formée, il y a une année, par un soi-disant membre du *parti socialiste italien* pour détacher les ouvriers maçons et manœuvres italiens en Suisse de leur fédération centrale, donna lieu de craindre que nous allions au-devant de grands conflits de nationalité, tels que ceux que nos camarades autrichiens doivent soutenir actuellement en Bohême et en Moravie.

Nous ne partageons pas du tout ces craintes et cela quoiqu'il faille compter en Suisse non seulement avec les Allemands, les Français et les Italiens, mais avec les Suisses allemands, les Suisses romands, les Slaves et quelques autres genres de citoyens apportant quelques spécialités nationales dans l'organisation ouvrière.

Nous sommes persuadés qu'un danger de division nationale des organisations syndicales en Suisse — il en était question dans un article publié dernièrement par le *Volksrecht* — n'existe pas.

En déclarant ceci, nous nous basons premièrement sur ce fait que ni les chauvins nationalistes ni les politiciens bourgeois ou le clergé catholique, pas plus que les anarcho-syndicalistes ont réussi à diviser sérieusement la masse des travailleurs syndiqués en Suisse. Le patronat qui, avec des promesses alléchantes, des institutions de secours ou par des menaces et persécutions, tenta d'arriver à ce but, n'a pas eu beaucoup plus de succès jusqu'ici.

S'il n'a pas été possible de diviser l'organisation syndicale ouvrière en Suisse pendant la première période — la plus critique — de son développement, alors que les fédérations syndicales étaient aussi faibles en nombre que pauvres en expériences et en moyens, on peut bien admettre que ceux qui chercheraient à nous diviser en agitant le drapeau national seraient mal reçus au milieu des travailleurs syndiqués.

A l'heure où nous disposons de quelques fortes fédérations corporatives ou industrielles, où le patronat, après s'être organisé puissamment, soutient une lutte ouverte et brutale contre l'organisation ouvrière, les travailleurs en Suisse comprennent qu'ils ont mieux à faire que d'agiter la question de nationalité.

Même un membre du parti socialiste, qu'il s'appelle Serrati ou autrement, ne réussira point à allumer la guerre des nationalités dans nos organisations.

Notre optimisme dans cette affaire peut se baser sur des garanties plus solides que le simple désir de nous éviter des luttes fratricides. Certainement, ce désir anime tous les syndiqués conscients, mais il y a heureusement des conditions matérielles qui lui viennent en aide.

D'abord nous tenons à rappeler le fait que le mouvement syndical suisse porta l'empreinte de l'internationalisme dès le début. A quelques exceptions près, les premiers syndicats en Suisse furent fondés par des étrangers.

La ville de Genève, ville cosmopolite par excellence, doit être considérée comme le berceau du mouvement syndical en Suisse. C'est souvent de Genève qu'est parti l'élan pour la formation de syndicats ouvriers dans d'autres villes suisses.

Souvent les militants de l'ancienne « Internationale », ressortissants des nations les plus diverses qui se rencontraient en Suisse romande, collaboraient directement à la fondation

des premières organisations ouvrières, auxquelles ils inspirèrent un esprit de solidarité internationale peu disposé à admettre une propagande de chauvinisme national. Sans doute, tout n'alla pas toujours comme sur des roulettes. Il y eut des moments où les tendances nationalistes se sont faites sentir, où elles provoquèrent des tiraillements même entre travailleurs organisés. Mais, finalement, l'esprit de solidarité internationale, la conscience de la nécessité de l'union entre travailleurs eut toujours le dessus.

Il y a d'autres faits encore qui contribuent surtout à maintenir l'empreinte internationale sur les organisations syndicales suisses, entre autres le fort pour cent de travailleurs étrangers occupés dans notre pays. On ne connaît pas exactement leur nombre. Nous ne pouvons citer que quelques données générales.

Selon les recensements sur la population en Suisse, on comptait en 1850, sur 2,300,000 habitants 72,000 étrangers = 30‰, en 1880, sur 2,830,000 habitants 211,000 = 74‰ et en 1900, sur 3,315,000 habitants 383,000 = 116‰. Ces proportions sont plutôt en dessous de la réalité, car les recensements se font au mois de décembre, c'est-à-dire à un moment où le nombre des étrangers en Suisse se trouve au minimum. En tous cas, pour la classe ouvrière, la proportion est bien plus forte. Parmi les ouvriers occupés dans les établissements soumis à la loi fédérale sur les fabriques, on comptait déjà 12,7‰ d'ouvriers étrangers et en 1901 la proportion de ces derniers monte à 16,5‰. Pour l'industrie textile, on peut admettre environ le 90‰ de Suisses allemands et dans l'industrie horlogère près de 80‰ de Suisses romands. Par contre, parmi les travailleurs de brasseries il y a au moins le 70‰ de sujets allemands et chez les maçons autant d'ouvriers italiens.

Dans les autres corporations du bâtiment, dans l'industrie des métaux et dans certaines branches de l'alimentation et de l'industrie de l'habillement (vêtements, chaussures et chapellerie), il faut compter à peu près 40‰ d'ouvriers étrangers appartenant aux nations les plus diverses.

Quoique nos chiffres ne soient qu'approximatifs, ils suffisent cependant pour démontrer que nous obtiendrions une situation impossible, une véritable salade, si nous voulions nous amuser en Suisse à former nos syndicats par nationalité. Les difficultés qui résulteraient d'une pareille situation sautent tellement aux yeux de chacun que personne n'oserait soutenir une semblable idée devant le forum de nos congrès ou conférences syndicales.

Le cas Serrati forme une exception rare qui, au fond, réside moins dans des considérations de nationalité que dans des animosités personnelles.

Nous avons, par contre, plusieurs petites fédérations qui se considèrent en quelque sorte comme parties intégrantes de leurs grandes fédérations sœurs à l'étranger. C'est le cas pour la fédération des coiffeurs et pour celle des travailleurs des transports. Ensuite, il existe en Suisse des fédérations de métier, celles des monteurs de boîtes, des horlogers, par exemple, qui englobent un certain nombre de sections dans les districts limitrophes des pays voisins.

Les fédérations des travailleurs de l'industrie textile et des maçons et manœuvres ont eu quelques sections dans le Vorarlberg et dans le duché de Lichtenstein.

Ce phénomène s'explique par le fait que le centre des branches industrielles en question se trouve en Suisse et que, dans les régions indiquées, il n'y a pas un nombre suffisant d'ouvriers du métier pour former une organisation un peu solide. Jusqu'à présent, on a bien su s'accorder entre camarades des deux côtés des frontières.

Les fédérations syndicales des ouvriers et employés des chemins de fer formaient, en quelque sorte, les seules organisations ouvrières au caractère purement national. Pourtant, aujourd'hui ces organisations sont sur le point de donner leur adhésion à l'Union suisse des fédérations syndicales et certaines catégories adhéreront en même temps à la Fédération internationale des travailleurs des transports. Pour ce qui concerne les chauffeurs et les mécaniciens de locomotives, ainsi que les ouvriers des ateliers des chemins de fers, l'adhésion est décidée et en partie elle a déjà été réalisée. De ce fait, la seule organisation ouvrière importante, qui a pu continuer son existence comme organisation nationale, passe dans le camp des prolétaires groupés sur le terrain de la lutte de classe. Ce phénomène est d'autant plus important pour nous que la direction supérieure de l'organisation syndicale des cheminots se trouvait en mains de quelques politiciens bourgeois. On peut donc constater que le chauvinisme national perd son dernier rempart dans la classe ouvrière en Suisse.

Dans tous les cas, ce fait est autrement important au point de vue général que la formation d'une organisation séparatiste pour les maçons italiens par M. Serrati. Du reste, cette organisation qui, au début, compta environ 1200 membres, en compte encore à peine 700 à l'heure actuelle.

Il reste les deux organisations des ouvriers typographes, groupant séparément les travailleurs du même métier. Le *Schweizerischer Typographenbund* et la *Fédération des Typographes de la Suisse romande*.

La première de ces fédérations corporatives compte environ 3100 membres, la seconde en compte 800, en chiffres ronds. On ne peut pas prétendre que ce soit une question de nationalité qui sépare ces deux organisations. Pour autant que nous soyons renseignés, il s'agit plutôt de la différence des langues. Il est possible que des questions de personnalités et des différences d'opinions aient pu jouer un rôle plus ou moins important au moment de la séparation. Aujourd'hui on n'aperçoit pas ce qui sépare ces deux fédérations, si ce n'est la différence des langues. En ne formant qu'une seule organisation, cette dernière se trouverait à tout moment contrainte à faire faire des traductions fort coûteuses, à engager des fonctionnaires en plus pour 500 ou 600 membres de la Fédération romande ne connaissant pas les deux langues.

En outre, il s'agit d'une corporation composée presque exclusivement de travailleurs qualifiés et dont la forte majorité est syndiquée depuis longtemps. Puis, le métier ou plutôt la production a conservé beaucoup de son caractère local, de sorte que pour le moment les typographes peuvent, sans être gênés, maintenir deux organisations spéciales. Pourtant, nous ne doutons pas que le moment viendra où les changements importants des conditions économiques et l'influence des événements qui se passent à l'étranger obligeront les typographes en Suisse à concentrer davantage leurs forces. La petite fédération des typographes du canton du Tessin a déjà dû fusionner avec le Typographenbund, parce que son existence devenait intenable : le temps fera le reste.

Dans le bassin du Léman, à Genève, Lausanne, Vevey et Montreux, un fort courant séparatiste s'était fait sentir. Cependant, il s'agissait de *groupements formés par les anarcho-syndicalistes*, recrutant la majorité de leurs adhérents parmi les ouvriers du bâtiment se distinguant par une fluctuation continuelle. Il s'agit là de catégories d'ouvriers trop peu instruits pour saisir la portée et le fonctionnement d'un mouvement d'ensemble et comme la plupart de ces ouvriers doivent voyager après chaque saison, les institutions de secours des organisations syndicales ne peuvent pas toujours leur offrir les mêmes avantages qu'aux ouvriers stables. La situation plutôt dérisoire du mouvement politique dans ces régions, situation qui correspond plus ou moins à cette fluctuation de la classe ouvrière, contribue avec les inconvénients signalés à prédisposer le terrain à la propagande des anarcho-syndicalistes. Il n'est pas besoin d'approfondir davantage le sujet, il suffit de déclarer que partout où ces prédispositions ont manqué, l'anarcho-syndicalisme n'a pas eu de prise et la plupart

des groupes séparatistes assez nombreux, il y a 3 ou 4 ans, ont disparu. Dès que les transformations économiques auront pu se produire en Suisse romande, dès que l'industrie poussera à l'arrière-plan la petite agriculture et les petits métiers, la propagande anarchiste et celle des syndicalistes localistes — qui n'est qu'un avorton de la première — n'aura pas plus de prise que la propagande des pires chauvins nationalistes.

Les questions de nationalité jouent un rôle peu important dans ces courants séparatistes dont la source réelle est une conception confuse des doctrines anarchistes.

Il reste les soi-disant *Italienerkrawalle* (bagarres avec les italiens) qui s'étaient produits à Berne en juin 1893 et à Zurich en juillet 1896. A Berne, ce fut surtout la crainte de la concurrence de la main-d'œuvre italienne, affluant à ce moment en Suisse sans aucune organisation syndicale, s'offrant à n'importe quelle condition aux patrons, qui provoqua un tumulte populaire ou plutôt une bataille entre la gendarmerie protégeant les Italiens et les ouvriers du pays.

A Zurich, il paraît que plusieurs citoyens avaient reçu des coups de couteau par des Italiens peu avant l'éclat de cette bagarre. Cependant, cela n'aura pas suffi pour provoquer une bataille de rue entre ouvriers allemands et italiens, sans la crainte de la concurrence de la main-d'œuvre italienne. On ne peut donc pas prétendre que le chauvinisme national fût le motif de ces conflits, puisque c'étaient des raisons économiques qui amenèrent les querelles entre Allemands et Italiens. Depuis ce temps les travailleurs italiens adhèrent toujours plus nombreux aux organisations syndicales suisses et ils font valoir les mêmes revendications au point de vue des conditions de travail que les travailleurs suisses allemands, français ou autres. De ce fait, la situation s'est transformée à l'avantage des ouvriers italiens. Lors des grandes grèves des travailleurs du bâtiment en 1903, 1905, 1906 et 1907, à Genève, La Chaux-de-Fonds, Zurich, Bâle, Berne, Lucerne, St-Gall, etc. La classe ouvrière organisée en Suisse sacrifia des centaines de mille francs pour soutenir les grévistes, sans se préoccuper de leur nationalité.

Dans nos fédérations industrielles nous ne trouvons non seulement des ressortissants de tous les métiers se rattachant à l'industrie, mais en même temps des citoyens des nations les plus diverses, réunis comme salariés en vue de défendre en commun leurs intérêts économiques contre la coalition patronale.

Ainsi la *Fédération suisse des ouvriers sur métaux* comptait parmi ses membres :

En	Suisses	Allemands	Français	Italiens	Autrichiens	Diverses autres nations
1907	12,900	2700	260	860	650	420
1909	9,750	2150	152	348	460	236

A une enquête statistique sur les salaires, organisée par la *Fédération suisse des ouvriers sur bois* ont pris part :

Suisses 1708 = 47,5 % ; Allemands 1403 = 38,8 % ; Autrichiens-Hongrois 292 = 8,2 % ; Italiens 114 = 3 % ; Danois 48 = 1,5 % et citoyens d'autres nations 33 = 1 %.

Nous trouvons une situation analogue dans la plupart des autres fédérations syndicales suisses. La question de nationalité n'a pas donné lieu jusqu'à présent à des divisions. Dans les comités centraux des fédérations, parmi les fonctionnaires permanents et parmi les fonctionnaires ou militants des sections, il se trouve à peu près autant d'ouvriers étrangers que de citoyens suisses, sans que pour cela le mouvement, l'action et le développement de nos organisations syndicales aient eu à en souffrir, au contraire.

Après tant d'explications, il nous sera permis de déclarer que *dans le mouvement syndical suisse il n'existe pas de question de nationalité*. Pour la trouver, il faudrait les introduire et, contre cela, tous les syndiqués conscients se lèveraient comme un seul homme. Le mouvement syndical atteindra son but supérieur d'émancipation à la condition que son action soit une action de plus en plus internationale, et que l'organisation syndicale représente l'union des prolétaires de tous les pays.

Voilà ce que nous proclamons, comme étant la profonde conviction des travailleurs syndiqués en Suisse.

Berne, avril 1910.

Le secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales.



La liberté du travail

Le mot liberté compte certainement parmi les termes dont on abuse le plus souvent. Chacun s'en sert et chacun la comprend à sa façon. Dans la bouche de l'opprimé, la liberté est l'expression toute naturelle du désir ardent de briser toutes les chaînes qui l'entourent; mais elle est tout autre chose quand les classes possédantes, les gouvernants ou l'église la réclament. L'église veut la liberté, afin de pouvoir régner en maîtresse absolue, pour enlever la liberté de pensée à tous, pour asservir les intelligences et les consciences, pour enchaîner l'humanité de ses dogmes. Les entrepreneurs, les capitalistes veulent la liberté illimitée de pouvoir exploiter leurs salariés, d'opprimer le peuple

entier, sans que personne les gêne, cela afin d'être les maîtres à l'usine et les gouverneurs dans l'Etat.

A l'époque de l'esclavage et du servage où les esclaves et les serfs étaient forcés de travailler pour ceux qui les possédaient, où ils n'étaient pas traités comme des êtres humains, mais en marchandise, à cette époque-là, la liberté du travail ou le travail libre était une revendication naturelle et découlant des exigences économiques. Cette revendication fut réalisée par la révolution française. C'est elle qui classait la liberté du travail parmi les droits naturels de l'homme. Elle codifiait que dorénavant aucun genre de travail, aucun genre d'entreprises ou de commerce ne peut être interdit aux citoyens. En ce qui concerne le travail, tous les citoyens seront égaux en droits devant la loi. L'Etat n'y mettant plus aucune entrave, on pouvait donc dans ce sens parler d'une liberté du travail. Selon la loi, chacun pouvait, à partir de ce moment, faire valoir ses capacités et employer son temps librement. Les capacités intellectuelles et manuelles de quelqu'un ne pouvaient plus devenir la propriété d'autrui. Il n'était plus permis de les vendre comme telles ou de les acheter. Seule la personne, au corps de laquelle elles sont inséparablement liées, devait avoir le droit d'en disposer; elle peut les louer à qui elle voudra, mais il ne doit pas y avoir contrainte.

Ces dispositions faisaient tomber les barrières élevées par l'égoïsme et l'ambition des classes gouvernantes de l'époque antérieure à la révolution.

De nos jours, la liberté du travail est devenue une phrase creuse. Les capitalistes et leurs fidèles serviteurs l'ont changée en un misérable pamphlet qu'ils emploient dans la lutte contre les lois de protection ouvrière. Tout mouvement entrepris pour régler les conditions de travail en faveur des ouvriers au moyen de lois, ou seulement pour mettre une limite aux plus criants abus, fut toujours combattu par les pires exploiters au cri de: «La liberté du travail est en danger.» Quand il s'agissait de limiter ou de supprimer le travail de nuit des enfants et des femmes, ou d'introduire le repos du dimanche, ou la loi sur la responsabilité civile des fabricants, ou encore de fixer le nombre des heures de travail des enfants et des femmes, lorsqu'il s'agissait de l'assurance ouvrière en général, toujours les exploiters poussaient unanimement le même cri, secondé par tous leurs laquais dans la presse, aux parlements et dans les chambres de commerce. La liberté du travail ainsi comprise n'est que la liberté illimitée d'exploiter les ouvriers.